

## CONDUIRE UNE PROCEDURE DISCIPLINAIRE

### INTERVENANT

**Me Dorian JARJAT**,  
Avocat spécialiste  
en droit du travail

### MODALITÉ

**Date :**  
2 Avril 2019

**Horaires :**  
9h – 13h  
Accueil petit-déjeuner à 8h40

**Lieu :**  
Le Prémium (2ème étage)  
131 Blvd Stalingrad  
VILLEURBANNE

**Durée :**  
1/2 Journée (4 heures)

**Coût :**  
300 € H.T. / personne  
(déjeuner inclus)

### PUBLIC/PREREQUIS

Tous DRH, responsables et  
gestionnaires RH

Prérequis : pratique  
professionnelle des RH

### CONTACT

Le Prémium (2ème étage)

131 Blvd Stalingrad 69624  
VILLEURBANNE Cédex

Tél. : 04 26 84 67 67  
Fax : 04 26 84 67 60

formation@renaud-  
avocats.com

[www.renaud-avocats.com](http://www.renaud-avocats.com)

### OBJECTIFS

Les ateliers R.H. ont pour objectif de permettre à chaque participant de perfectionner ses compétences en travaillant sur des situations réelles pour fluidifier ses pratiques et partager les expériences de terrain de chacun

Description de l'atelier :

- Chaque participant reçoit en amont un dossier documentaire reprenant le cadre juridique du thème abordé lors de l'atelier et les situations concrètes sur lesquelles le travail portera durant l'atelier.
- La première heure de l'atelier est dédiée à la reprise des points clés en format interactif et aux réponses aux questions sur les points généraux.
- L'atelier s'organise ensuite en travail en petits groupes puis debriefing et échanges de pratiques autour :
  - ✓ D'études de cas réels
  - ✓ De simulations
  - ✓ De rédactions d'actes / projets / calendriers

### THEMES ABORDES

#### Préparer une sanction

- Le point de la jurisprudence sur la qualification des fautes (Cause réelle et sérieuse, faute grave, faute lourde)
- Connaître les règles de prescription
- Panorama de la jurisprudence en matière de preuve
- Les différentes sanctions : gradation et interdictions
- La vérification du cadre conventionnel : règlement intérieur, dispositions conventionnelles

#### Conduire la procédure de sanction

- Forme de la convocation et délais de procédure à respecter
- La conduite de l'entretien préalable : les bons réflexes à avoir
- La notification de sanction